

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29 JUIN 2021

Le groupe ENGIE prépare sa plus grande réorganisation depuis la fusion entre Gaz de France et Suez.

Le 23 juin 2021, le Comité d'Entreprise Européen du groupe ENGIE a rendu à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de réorganisation du groupe et la création de la holding « Bright » qui impactera plus de 75 000 salariés dans le monde (80% étant en Europe). Le déroulement par étapes de ce projet de modification de son organisation mondiale n'a pas permis aux représentants du personnel d'apprécier l'ensemble des impacts du projet global de réorganisation, ni ses conséquences sociales sur la pérennité des activités et des emplois. La holding « Bright » rassemblera la plupart des filiales des activités de multi-services dans le monde qui seront cédées ensuite à un repreneur à ce jour inconnu.

Le nouveau plan de cessions présenté par ENGIE comme un projet « industriel » est tout autant un projet financier.

Ce projet marque un énième virage stratégique du groupe depuis la fusion de Gaz de France et Suez en 2008. Il fait suite à 10 années de prises de participations débridées lors de l'ouverture des marchés de l'énergie, d'un développement multi-pays, suivi du recentrage vers les activités de services, avec pour ambition d'en faire le groupe leader de la transition énergétique au niveau mondial. **Pour les représentants du personnel, ENGIE est un groupe qui avance en « zigzag » et produit à chaque fois des perturbations fortes du corps social.** Le groupe poursuit sa politique de ventes de sociétés pour financer ses investissements et son dividende, en espérant que les investissements à venir, seront plus rentables que ce qui va être vendu. Les salariés restants dans ENGIE se posent légitimement des questions au regard de l'incertitude qui peut peser sur l'avenir du groupe : le chiffre d'affaires pourrait baisser de 13 milliards € avec la vente de l'ensemble Bright, et le groupe aura, d'ici 2023, vendu pour près de 27 milliards d'Euros d'actifs en 5 ou 6 ans, sans qu'une perspective claire de rebond n'apparaisse à ce jour. Le nouveau plan de cessions de 9 à 10 milliards d'Euros annoncé par la Direction Générale le 18 mai dernier ne servirait-il pas finalement qu'à boucler les fins de mois d'ENGIE ?

La vente de Bright n'est pas une fatalité

Le plan stratégique précédent conduit depuis 2016 a montré que vendre des actifs ne constituait pas une garantie de rebond et de développement. Or, la même logique est poursuivie : faire des cessions pour investir et payer le dividende. Pour les représentants du personnel au Comité d'Entreprise Européen, une autre logique est possible à savoir le maintien de Bright dans ENGIE. En effet, Bright ne perd pas d'argent, produit du cash, ne « détourne » pas d'investissements au détriment des énergies renouvelables, et va profiter de la reprise et des perspectives de croissance qui s'annoncent. Cela permettrait au groupe de conserver la complémentarité de ses activités et une offre de service unique et complète dans la transition énergétique.

Anticiper les conséquences sociales d'une scission programmée entre Bright et ENGIE

Le financier ne doit pas se faire au détriment du social. Aussi, le Comité d'Entreprise Européen, en anticipation du processus de vente éventuel, a formulé des demandes d'engagements sociaux forts et ambitieux. A ce stade, ENGIE annonce des engagements sociaux unilatéraux qui engageraient le futur repreneur. Même si cette démarche est une avancée, elle n'est pas à la hauteur de l'ampleur du projet.

Les membres du Comité Européen, ont pour leur part élaboré un document à destination des candidats à la reprise de Bright qui pose le socle des demandes pour un investissement socialement responsable. Ils y expriment un ensemble de demandes d'engagements sociaux qui visent à diminuer les risques pour l'avenir des salariés, avec pour objectif que le futur repreneur les adopte. L'objectif est de parvenir à la conclusion d'un accord tripartite entre les partenaires sociaux, Bright et le futur repreneur, avant la fin du processus de vente.

Chaque acteur a un rôle déterminant à jouer. Le conseil d'administration du groupe ENGIE devra tenir compte du projet social lors du choix du ou des repreneurs, au même titre que du montant de la transaction, qui sera vraisemblablement la plus importante opération boursière sur les marchés pour les années 2021 2022.

PARIS, le 29 juin 2021